

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2013

Conseillers présents : 21

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 3

Jean-Louis Demolliens pouvoir à Philippe Baute, Janick Patte pouvoir à Michèle Dobel, Soïzick Molinier pouvoir à David Minard.

Absents excusés : 5

Micheline Roger, Olivier Deparis, Alexandre Prédinas, Marie-Pierre Mercier, Vincent Sammiez.

Séance ouverte à 20 h 00.

1) Désignation du secrétaire de séance

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Budget primitif 2013 - Ville

Arrivée à 20 h 06 de M. Wyttyneck.

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2013 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	6 670 768 €
Opérations d'ordre	88 778 €
Virement à la section d'investissement	731 403 €
Total des dépenses de fonctionnement	7 490 949 €

- Recettes

Opérations réelles	6 750 646 €
Excédent reporté	740 303 €
Total des recettes de fonctionnement	7 490 949 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations réelles	2 384 260 €
Reste à réaliser	453 840 €
Résultat reporté	682 778 €
Total des dépenses d'investissement	3 520 878 €

- Recettes

Opérations réelles	1 560 000 €
Opérations d'ordre	88 778 €
Virement de la section de fonctionnement	731 403 €
Affectation	977 182 €
Reste à réaliser	163 515 €

Total des recettes d'investissement 3 520 878 €

Total Général 11 011 827 € 11 011 827 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, le budget primitif Ville 2013,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

24 votants

21 pour

3 abstentions (Mme Durieux, et Mrs Heintz, Garret)

3) Budget primitif 2013 - Eau

Mme le Maire fait lecture du budget Eau 2013 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	912 625 €	
Recettes		1 200 387 €
Restes à réaliser		176 035 €
Déficit reporté	463 797 €	
	-----	-----
	1 376 422 €	1 376 422 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 555 498 €	
Recettes		1 356 000 €
Excédent reporté		199 498 €
	-----	-----
	1 555 498 €	1 555 498 €
Total général	2 931 920 €	2 931 920 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2013 service de l'eau.

4) Budget primitif 2013 - Assainissement

Mme le Maire fait lecture du budget Assainissement 2013 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	937 433 €	Recettes	748 451 €
Restes à réaliser	1 500 €		489 380 €
Déficit reporté	298 898 €		
	-----		-----
	1 237 831 €		1 237 831 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 536 034 €	Recettes	612 066 €
Excédent reporté			923 968 €
	-----		-----
	1 536 034 €		1 536 034 €
Total général	2 773 865 €		2 773 865 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2013 service de l'assainissement.

5) Budget primitif 2013 - Annexe 2 (Métafix)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°2 Métafix 2013 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	- €		
Recettes réelles			31 842 €
Déficit reporté	31 842 €		
	-----		-----
	31 842 €		31 842 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- €		
Recettes réelles			- €
Déficit reporté			- €
	-----		-----
	- €		- €

Total général	31 842 €		31 842 €
----------------------	-----------------	--	-----------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2013 - annexe n°2 (Métafix).

6) Budget primitif 2013 - Annexe n°6 (Zone Industrielle)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2013 qui est arrêté comme suit :

Section d'investissement

Déficit reporté	27 977 €		
Recettes			27 977 €
	-----		-----
	27 977 €		27 977 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	130 000 €	
Recettes réelles		130 000 €
Déficit reporté	- €	
	-----	-----
	130 000 €	130 000 €
Total général	157 977 €	157 977 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2013 - annexe n°6 (Zone industrielle).

7) Budget primitif 2013 – Annexe n°7 (Hôtel d'entreprises)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° 7 Hôtel d'entreprises 2013 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	24 043 €	
Déficit reporté	108 851 €	
Recettes réelles		132 894 €
	-----	-----
	132 894 €	132 894 €

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	53 595 €	
Recettes réelles		53 595 €
	-----	-----
	53 595 €	53 595 €
Total général	186 489 €	186 489 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2013 - annexe n°7 (Hôtel d'entreprises).

8) Budget primitif 2013 – Annexe n°8 (Cinéma)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2013 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	24 005 €	
Recettes		44 313 €
Restes à réaliser	2 449 €	49 606 €
Déficit reporté	67 465 €	
	-----	-----
	93 919 €	93 919 €

Section de fonctionnement

Dépenses	166 305 €	
Recettes		166 305 €
	-----	-----
	166 305 €	166 305 €
Total général	260 224 €	260 224 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2013 – annexe n°8 (Cinéma).

9) Effectif du personnel 2013

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2013, comme suit :

Budget Principal

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Secteur administratif		
Attaché	A	1
Rédacteur	B	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	4
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	6
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Secteur technique		
Technicien	B	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	34
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Agent de maîtrise	C	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	10
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	B	1
Secteur culturel		
Assistant spécialisé enseignement artistique	B	16
Secteur animation		
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1
Police municipale		
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier et Brigadier chef	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Gardien	C	2
Adjoint technique ayant les fonctions d'ASVP	C	2
Emplois divers		
Apprenti		1

CUI - CAE		40
Emploi avenir		7

J. Heintz : Nous avons qu'un seul apprenti ?

Mme Le Maire : Cela dépend des années. A ce jour, nous en avons une en bac pro.

J. Heintz : Ce n'est pas beaucoup.

Mme Le Maire : En fait, nous les accompagnons jusqu'à la fin de leur apprentissage et ensuite nous les pérennisons. Nous avons donc une jeune fille en apprentissage espaces verts et dix jeunes en contrat avenir sur trois ans.

J. Heintz : Vous avez aussi réservé des solutions à des jeunes qui n'ont pas de diplôme.

Mme Le Maire : Qui n'ont pas le bac. Cependant, ils ont soit un BEP soit un CAP. Ils vont se professionnaliser pendant 3 ans en apprenant un métier, en passant éventuellement des concours, valider les acquis et ensuite être intégrés dans la fonction ou pas.

Nous nous sommes orientés sur le choix d'accueillir dix jeunes en contrat avenir. Ils sont recrutés et ont déjà commencé pour certains dans la filière périscolaire, d'autres au niveau des services techniques. Quand nous examinons la pyramide des âges, nous constatons que nous aurons des départs en retraite. Par exemple au service de l'eau, il y en aura un dans deux ans et un autre dans trois ans, ça nous laisse le temps de leur apprendre le métier, qu'ils repèrent le réseau, qu'ils sachent où se trouvent les compteurs et après cela vaut le coup des les intégrer.

J. Heintz : Le contrat avenir (n'est pas sanctionné par un diplôme en fin de contrat ?) se finalise par un diplôme ?

Mme le Maire : Ils ont déjà un CAP ou un BEP.

J. Heintz : Tous ?

Mme Le Maire : Pas tous, ce n'est pas une obligation. Pour être en contrat d'avenir, il faut avoir moins de 25 ans, ne pas avoir de bac. Il peut y avoir parfois une dérogation sur un métier dont la filière peut être émergente et qu'il n'y a pas d'autre filière de développement. Pour ceux que nous avons recrutés, l'idée c'est de les amener à valider les acquis ou, dans certains cas, à passer des concours. Exemple, nous avons des filles qui ont des BEP sanitaire et qui souhaitent devenir aide-soignantes ; elles vont passer des concours et si elles les ont, elles partiront.

Donc ce n'est pas forcément un diplôme obtenu, c'est clair, mais ils valident un certain nombre d'acquis. Je trouve que c'est un bon dispositif.

J. Heintz : L'avantage d'un apprentissage, c'est l'alternance, ils continuent d'aller à l'école.

Mme Le Maire : Pour le contrat d'avenir, il y a obligation non pas d'aller à l'école, mais d'avoir une formation ; c'est obligatoire, cela fait partie du cursus.

B. Garret : Pour information, combien de personnes travaillent à la Municipalité ?

Mme Le Maire : En personnes titulaires, de mémoire, 71 personnes et nous devons en titulariser 3 ou 4, je vais vous donner le chiffre dès que Mme Masset l'aura retrouvé.

Alors, il y a bien 71 titulaires et nous devons en titulariser 2 qui sont encore stagiaires.

Budget Eau

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1

Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Technicien	B	1
Emploi avenir		1

Budget Assainissement

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2
Rédacteur	B	1
Emploi avenir		1

Budget Cinéma

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2

10) Règlement intérieur de la bibliothèque

J. Heintz : On achète les livres et les DVD ?

Mme le Maire : Certains sont achetés, d'autres sont mis à disposition par la bibliothèque départementale.

J. Heintz : Et pour ceux que nous achetons, il y a des droits de location ?

C. Hébert : Non, non, ils sont prêtés par la bibliothèque départementale. Par contre, si nous ne pouvons pas les restituer à la bibliothèque départementale, nous devons les payer.

Mme Le Maire : Apparemment, c'est la bibliothèque départementale qui nous les prête, donc nous ne les achetons pas mais nous en sommes responsables. C'est donc elle qui doit avoir les droits de location. C'est pour cela que nous prenons une délibération.

La bibliothèque municipale souhaite pouvoir proposer à ses abonnés une nouvelle prestation : la mise à disposition de DVD en emprunt au public. Par le développement de ce service, il est important de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque et notamment les pénalités en cas de non restitution des ouvrages et DVD.

Ainsi, après avoir effectué une 1^{ère} relance simple, un courrier recommandé sera envoyé aux emprunteurs leur stipulant que passé un délai de 10 jours, la trésorerie de Montdidier pourra procéder au recouvrement de la valeur des documents empruntés. Il sera également rappelé qu'en cas de retard de retour des documents, tout nouvel emprunt sera interdit.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- de modifier le règlement intérieur initial de la bibliothèque municipale,
- de fixer à 25€ la valeur d'un livre non restitué, perdu ou détérioré et 35€ pour un DVD.

11) Projet de construction du Bâtiment du futur

C. Wytynck : Qui va construire le bâtiment ?

Mme Le Maire : Nous, enfin, nous allons prendre un architecte, je pense.

J. Heintz : Vous avez dit que le bâtiment serait installé entre le casseur de cailloux et la déchetterie, je ne crois pas que ce lieu d'implantation soit le bon choix. Dans ce secteur, il y a la régie, les panneaux photovoltaïques. C'est vrai que l'on peut comprendre que le bâtiment du futur soit sur ce site mais, nous en avons déjà parlé dans les précédents conseils, quand l'entreprise de cailloux va se mettre en route et produire un nuage de poussière, nous ne pouvons les accueillir dans de telles conditions.

Mme Le Maire : D'où vient cette idée du bâtiment du futur ? Il y a eu un service public de l'emploi local qui a financé une étude de l'AVEPA, ladite étude a repéré des lieux potentiels et a considéré que le meilleur endroit était celui-ci, par rapport au raccordement potentiel direct sur la régie électrique et en considérant qu'il y avait déjà des perspectives de développement autour de cette parcelle, puisqu'il y a aussi Eco recyclage et que nous sommes par conséquent, bien sur une zone de développement durable. A partir de ce moment-là, nous avons rencontré un certain nombre de services de l'Etat et autres qui sont susceptibles de nous accompagner financièrement. Tous considèrent que l'emplacement à côté de la régie, qui est emblématique avec sa centrale virtuelle, pouvait avoir du sens. Il n'y en a pas un qui ait dit : ce n'est pas le bon endroit. Pourquoi ? Car à partir du moment où vous allez mettre la centrale virtuelle et qu'elle va être le sujet de visite quand les gens vont venir à Montdidier, où va-t-on les emmener ? Systématiquement aux éoliennes et à la régie d'électricité. Nous avons eu des gens de l'Yonne avec la fédération d'électricité, ils sont venus pour recopier le modèle de Montdidier à l'échelle d'un département, ils ont fait le déplacement pour les éoliennes et la régie. Nous sommes vraiment sur l'orientation du développement durable.

En ce qui concerne Eco recyclage, la partie qui se trouve à l'avant va être réhabilitée en partie et devrait (je le mets au conditionnel) accueillir un autre projet, je répète, je le mets au conditionnel et je ne souhaite pas qu'on communique tant que nous n'avons pas la certitude que ce projet s'installe. Sur la partie arrière, ils vont se mettre en retrait, ils savent que nous allons construire le bâtiment, ils sont dans un groupe avec les lauréats d'Eclosia, ils sont en train de « mouliner », il n'y a pas une position formelle. Ce qu'il faut, c'est qu'ils soient éloignés.

Ceci étant, Eco recyclage au départ, vous aviez un peu de mal à le croire, compte aujourd'hui 8 salariés et au mois d'août, devrait avoir entre 12 et 15 salariés. C'est une entreprise qui est en plein développement, qui a pu conquérir des parts de marché, elle doit planter dans quelque temps un bâtiment, elle va assurer éventuellement la production de nouveaux matériaux à partir de la matière qu'ils ont déjà pour pouvoir équiper du mobilier de jardin etc....Donc nous sommes vraiment sur un gisement. Je sais bien que ce n'est pas le gisement que vous souhaitiez que l'on développe mais n'empêche que c'est un atout pour Montdidier, à un moment donné de tirer, peut-être, son épingle du jeu et d'accueillir des porteurs de projets qui parfois peuvent être un peu fous. Actuellement, nous avons un certain nombre de demandes. Si je vous montrais les projets, vous me diriez, c'est complètement dingue, nous n'allons pas tester ça ici. Mais si, nous allons essayer de tester parce que si cela marche demain, tant mieux. Si les deux traqueurs solaires que nous allons planter sur la régie optimisent le rendement, cela aura été testé ici, l'entreprise s'installera à Montdidier et qu'elle aura peut être un modèle de développement qui sera intéressant. Ce modèle de l'éolien de système public, à l'époque, personne n'y croyait et pourtant cela a ramené REE TEC et ses 4 emplois. Si nous faisons le bilan des emplois disséminés sur le développement durable, nous avons des gisements qui deviennent intéressants. Donc, l'emplacement est le plus adapté, cela permet d'avoir vraiment une façade intéressante par rapport à sa position plein sud sur un axe avec une route etc...., ce n'est pas un mauvais choix.

J. Heintz : Je ne conteste pas du tout le fait de l'implantation de ce bâtiment futur, pas de problème. Ce que j'ai essayé de vous expliquer déjà précédemment, c'est la cohabitation entre quelqu'un qui casse des cailloux, fait une poussière considérable et une entreprise qui effectue des recherches, c'est ça que je vois comme une difficulté, ce n'est pas du tout le fait de s'installer à côté de la régie. C'est vraiment un problème de nuisance que vous semblez nier, vous avez pu le constater sur les photos, vous avez sans doute rencontré des chefs d'entreprises sur la zone. Il y aura des jeunes qui vont venir installer des entreprises et vous allez faire visiter les gens dans un nuage de poussière.

Mme Le Maire : M. Heintz, si je vous avais écouté, cette entreprise ne serait pas à Montdidier. En tout cas, je suis bien contente qu'elle y soit, qu'elle se soit développée, je vous ai dit aussi qu'elle se reculerait, qu'elle laisserait l'emplacement qui était devant pour accueillir un autre

projet d'entreprise dont on ne peut pas parler aujourd'hui puisque rien n'est signé officiellement, donc pour moi, ce n'est pas un acquis. Je tiens, quand je donne information, qu'elle soit juste, vérifiée et vérifiable. Les contacts sont pris, elle risque très fortement de venir, n'empêche que rien n'est signé. Donc Eco recyclage va se mettre sur une base à l'arrière, plus loin, pour ne pas gêner les autres. Quand je reprends la photo que vous m'aviez amenée cette fois-là lors d'un conseil, quels reproches vous avais-je fait à ce moment-là ? Vous auriez du m'appeler au lieu de prendre la photo, j'aurais envoyé dans la foulée M. Korona ou un de ses agents pour faire arrêter tout de suite le processus, nous aurions demandé qu'il y ait un humidificateur ou alors que l'on casse le week end, tout simplement.

M. Heintz, si demain Eco recyclage devient leader sur un marché auquel personne ne croyait, eh bien tant mieux ! Son siège social sera à Montdidier et ce sera probablement une grande fierté pour nous. Je conçois que vous ayez peur qu'il y ait de la poussière, ceci étant, nous avons toujours pris nos responsabilités.

M. Heintz : Quand nous aurons mis 2 500 000 € dans un bâtiment, on pourra peut-être se dire que, nous aurions pu avoir un peu plus de bon sens et l'installer ailleurs ?

Mme le Maire : M. Heintz, si j'avais écouté tous vos conseils, il y a des tas de choses que je n'aurais pas faites pour cette commune. Je vous rappelle les chiffres, quand nous sommes arrivés ici, nous avions en caisse 130 000 €, aujourd'hui il y a 730 000 €.

J. Heintz : Ce n'est pas de mon fait.

Mme Le Maire : Ce n'était pas de votre fait mais vous connaissiez très bien le conseil municipal précédent avec ma majorité et vous étiez dedans.

J. Heintz : Je connais aussi bien celui-ci.

Mme Le Maire : Tout à fait. Donc là, que l'on nous fasse un procès d'intention en disant que le choix d'implantation du bâtiment n'est pas le bon alors que des gens plus habilités que vous et moi, ont considéré que c'était l'endroit le plus judicieux, je dis bien, le plus judicieux.... Considérer qu'Eco recyclage sera un frein, moi, je vous le dis : actuellement Eco recyclage, qui travaille avec les lauréats d'Eclosia n'est pas un frein mais plutôt vecteur de développement, c'est donc une bonne chose pour Montdidier. C'est une filière sur laquelle demain il y aura des emplois.

J. Heintz : Nous ne sommes pas contre les projets, il est quand même plus facile de déplacer Eco recyclage.

Mme le Maire : Je vous l'ai dit, vous ne m'écoutez pas. Eco recyclage va se déplacer.

J. Heintz : Je vous ai écouté mais nous en reparlerons.

Mme Le Maire : Oui, nous en reparlerons comme d'habitude. C'est bien, nous avons l'habitude d'échanger.

L'aménagement sur la zone industrielle d'un bâtiment du futur va permettre la création d'une pépinière d'entreprises proposant des actions innovantes dirigées vers le développement durable.

Ce projet se voudra novateur tant par sa conception que pour l'attractivité et le rayonnement qu'il apportera, du fait d'un regroupement d'un savoir-faire proposant des idées nouvelles et des solutions pour demain.

Il pourra accueillir aussi notre centrale virtuelle et être un lieu de formation.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

⇒ accepte le principe de la construction du bâtiment,

⇒ autorise à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude du projet suivant une procédure adaptée, en application du code des marchés publics,

⇒ sollicite des aides financières auprès des organismes suivants :

Etat (DETR),
FEDER,
ADEME,
Conseil Régional,
Conseil général,
Communauté de communes du canton de Montdidier.

24 votants

23 pour

1 abstention (M. Wyttyneck)

12) Création d'un budget annexe n°9 – Bâtiment du futur

Madame le Maire fait lecture du projet de budget annexe N°9 « Bâtiment du futur » qui s'arrête comme suit :

Dépenses d'investissement		
Dépenses réelles		2 500 000 €
Recettes d'investissement		
Recettes réelles	2 500 000 €	
Total	2 500 000 €	2 500 000 €

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget tel qui lui est présenté.

13) Demande d'assujettissement à la TVA auprès des services fiscaux

La ville de Montdidier va implanter sur sa zone industrielle un bâtiment du futur destiné à devenir une pépinière d'entreprises.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal a décidé de créer un budget annexe.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Somme, en application du code général des Impôts, l'assujettissement de ce budget à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

14) DETR – avenue de la Petite Vitesse

Par délibération n°492 du 04 octobre 2012, le conseil municipal a autorisé la sollicitation auprès de monsieur le Sous-Préfet, d'une subvention dans le cadre des interventions de développement économique DETR, pour la réalisation d'un parking avenue de la petite vitesse.

Afin de finaliser ce dossier, il est nécessaire d'affiner le plan de financement.

Montant des travaux :
Parking de 14 places parallèle à la chaussée : 54 072.50 € HT

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'arrêter le plan de financement comme suit :

- DETR au taux de 35% du montant HT de travaux estimé soit 18 925.37 € HT
- Reste à charge de la Commune : 35 147.13 € HT soit 42 035.97 € TTC (TVA 19, 6%)

15) DETR

Refoulement Eau Potable Boulevard Havart et Avenue Paul Doumer **Alimentation en eau potable boulevard Havart**

Par délibération n°530 du 18 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé la sollicitation auprès de monsieur le Sous-Préfet, d'une subvention dans le cadre des interventions de développement économique DETR, pour la réalisation d'un refoulement en eau potable boulevard Havart et avenue Paul Doumer et une alimentation en eau potable boulevard Havart.

Afin de finaliser ce dossier, il est nécessaire d'affiner le plan de financement.

Montant estimatif des travaux :

Refoulement Eau Potable Boulevard Havart et Avenue Paul Doumer :	122 212.85 € HT
Alimentation en eau potable boulevard Havart :	29 269.25 € HT
	151 482.10 € HT

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'arrêter le plan de financement comme suit :

- DETR au taux de 25% du montant HT de travaux estimé soit 37 870.52€ HT
- Reste à charge de la Commune 113 611.58€ HT soit 135 879.45 € TTC (TVA 19.6 %)

16) DETR – collecteur d'assainissement boulevard Havart

Dans le cadre des travaux d'eau potable boulevard Havart, la réalisation de la pose d'un collecteur d'assainissement est opportune.

Montant estimatif des travaux :

Collecteur d'assainissement Boulevard Havart : 12 653 € HT

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de solliciter auprès de monsieur le Sous-Préfet et des services de l'Etat la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 20%.

d'arrêter le plan de financement comme suit :

- DETR au taux de 20% du montant HT de travaux estimé soit 2 530.60€ HT
- Reste à charge de la Commune 10 122.40 € HT soit 12 106.39 € TTC (TVA 19.6 %)

